

DECLARATION LIMINAIRE CAPA RENDEZ-VOUS DE CARRIERE VENDREDI 28 JANVIER 2022



Cette CAPA se tient dans un contexte sanitaire extrêmement tendu et après une grève historique ce 13 janvier.

Alors que la 5^{ème} vague atteint des niveaux jamais connus, le ministère n'aura au final rien fait pour améliorer nos conditions de travail depuis mars 2020, nos classes sont plus chargées, **les suppressions de postes ont continué (encore 470 pour la rentrée 2022 !)**, les moyens de remplacement ont diminué.

La mise en place d'un protocole à 4 niveaux était pour nous un progrès, cela permettait éventuellement de se projeter et d'anticiper, mais au final, les niveaux 3 et 4 ne sont pour les collèges et lycées que des niveaux

d'affichage, sinon quels en sont les critères pour les déclencher ?!

En EPS le protocole reste au niveau 2 mais la FAQ penche vers le niveau 3 que le ministre ne semble pas vouloir assumer ; 3 semaines après la rentrée, la FAQ change à nouveau. Les collègues tout comme les chefs d'établissements sont perdus et on assiste une fois de plus à un imbroglio insupportable ; changements d'installations, changements de programmation, désorganisation des groupes classe du fait des cas COVID et des "cas contacts", cela génère des apprentissages morcelés, un travail accru pour les collègues de suivi des élèves, une angoisse montante de nos élèves pour la réussite de leurs études. Ces changements incessants sur l'organisation de l'EPS questionnent, d'autant plus qu'aucune étude ne montre qu'il y a plus de contamination en EPS qu'ailleurs.

Cette **grève du jeudi 13 janvier**, par le fait qu'elle rassemble un arc intersyndical extrêmement large, par son niveau de mobilisation montre le désaveu cinglant de la profession à notre ministre.

Nous aurons donc, peut-être, près de 2 ans après le début de la pandémie, une mise à disposition de masques chirurgicaux. Cela fait un moment que les personnels financent sur leurs deniers leur matériel de protection qui a sûrement contribué à réduire l'ampleur des contaminations au sein de l'école. Mais là encore le ministre affiche son **mépris** quand il déclare « *on ne fait pas grève contre un virus* » ou évoque notre « *lassitude, notre fatigue* », éléments de langage répétés à l'envie...

Non ce n'est pas une fatigue, ce n'est pas une lassitude qui s'est exprimée le 13 et le 27 janvier, mais bien un désaccord profond sur la gestion par le ministre de cette crise, par un désaccord profond sur les suppressions de postes, par un désaccord profond sur la réduction de l'encadrement éducatif, par un désaccord profond sur les questions salariales. Maintenant des décisions concrètes doivent être prises pour protéger les élèves, leurs familles, les personnels et permettre au service public d'éducation de transmettre des connaissances, des compétences, une culture commune, en y mettant les moyens humains et financiers.

* Nous siégeons pour la quatrième fois en CAPA de contestation.

Les nouvelles modalités prouvent à quel point le SNEP-FSU avec les syndicats de la FSU, ont raison de revendiquer une carrière en un seul grade avec un rythme unique.

La mise en place depuis 2017 de ces nouvelles modalités d'évaluation permet à chaque enseignant de bénéficier à 3 moments définis statutairement d'un RDV de carrière. Cet élément est une avancée importante car il favorise l'équité entre les collègues. Rappelons qu'avant, des professeurs d'EPS pouvaient ne pas être inspectés pendant 10, voire 15 ans, ce qui impactait

nécessairement leur avancement. La mise en place d'un possible RDV de carrière de rattrapage en septembre est également une avancée.

La transparence de la grille connue à l'avance, même si nous avons encore des remarques sur certains items, est également une avancée. D'ailleurs les rectorats pourraient aller plus loin en publiant à la profession la grille des indicateurs de niveaux pour chaque item. Mais cela à condition que l'on veuille voir les acteurs, actrices progresser, voire le système s'améliorer et non seulement les classer.

Car effectivement il reste un problème lourd. Celui-ci réside dans les quotas de promotion, induisant des incompréhensions et des rancœurs vis-à-vis du système global. Rappelons ici qu'il **n'existe pas de quota sur les avis**. Il est non réglementaire et irrespectueux pour les collègues de limiter leur appréciation finale pour une simple question de quotas. Or, par ricochet, les quotas de promotion se trouvent souvent transformés en quotas d'appréciation. C'est complètement dénaturer le sens et la valeur de cette évaluation que de fonctionner ainsi.

Que chaque collègue puisse bénéficier d'une « évaluation/formation » semble nécessaire, les temps de retour sur notre pratique étant peu nombreux, les RDV de carrière devraient permettre des échanges professionnels pour prendre du recul et progresser, mais ils ont encore trop souvent l'objectif de classer les collègues.

Le SNEP FSU continue de demander une déconnexion complète entre l'évaluation et l'avancement, seule orientation permettant de gommer les injustices. Rappelons ici, qu'à la Hors classe et à la classe exceptionnelle, tous les personnels évoluent au même rythme, sans que cela n'ait la moindre conséquence à la baisse sur la qualité et la quantité de travail de ces personnels, bien au contraire, serait-on tenté de constater.

Quelques questions en préambule :

- Nous souhaiterions connaître le nombre de demandes de contestations d'avis ainsi que le nombre de révisions par sexe faites antérieurement au recours en CAPA.
- Sur quels critères les révisions ont-elles été accordées ?
- D'autre part nous avons demandé des documents avec les données genrées comme cela est préconisé dans le plan sur l'égalité professionnelle voté au dernier CTA. Nous avons également demandé les appréciations littérales portées par les chefs d'établissement et IPR ainsi que la liste des collègues n'ayant pu bénéficier d'un rendez vous de carrière. Vos services nous ont répondu que cela serait communiqué en séance. Comprenez que pour le travail des commissaires paritaires, il aurait été plus utile de les avoir avant, comme les critères retenus pour l'attribution des avis que nous ne comprenons pas au vu des incohérences repérées. Ces données ont d'ailleurs été communiquées lors des 3 dernières CAPN des agrégés.

Au sujet des contestations à proprement parler : elles sont toutes légitimes et montrent une incompréhension par rapport à l'avis final posé. **Les collègues, qui je le rappelle, ont perdu plus de 20 % de pouvoir d'achat depuis 20 ans** sont avant tout attachés à la reconnaissance de leur travail, et continger les avis aux promotions ne fait qu'accentuer un sentiment de mépris de plus en plus présent chez nos collègues.

Enfin, le SNEP FSU continue de dénoncer les modalités de recours qui sont trop longues et qui dissuadent, de fait, des collègues ; Même si nous reconnaissons l'importance de cette CAPA, la gestion plus individuelle que collective des situations peut nous questionner sur l'équité quand certains collègues démobilisés face à la lourdeur de la procédure ne contestent pas leur avis, alors qu'ils seraient tout autant légitimes que les autres.